



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-672 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2019** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	21 décembre 2018
Adoption du projet de règlement	21 décembre 2018
Adoption du règlement	18 janvier 2019

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 23^e jour du mois de janvier 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 23 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de janvier 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier